



Peut-on sortir et revenir en france à 3 semaines

Par **fifi80**, le **11/07/2010** à **11:52**

Bonjour à tous,
peut-on sortir et revenir en France à 3 semaines de l'expiration de son titre de séjour?

Par **jeetendra**, le **11/07/2010** à **12:22**

Bonjour, s'il s'agit d'un premier titre de séjour, la réponse est non, cordialement.

Par **fifi80**, le **11/07/2010** à **12:52**

merci pour ta réponse

en fait je suis étudiant et j'ai un visa long séjour (1 an) dispensant du premier titre de séjour qui expire début septembre prochain, nous sommes un certain nombre dans le cas, la préfecture veut prolonger notre titre de séjour jusqu'au 15 octobre, le temps qu'on se réinscrive et procéder au renouvellement du titre de séjour. Seulement moi je voudrais aller voir mes parents en Afrique et revenir vers 15 septembre. Donc avant de partir je voudrais m'assurer que le retour ne posera pas de souci.

Si vous en savez quelque chose de ce genre de cas merci de m'informer, ou faudrait-il que je demande à la préfecture?? je suis un perdu là

Par **jeetendra**, le **11/07/2010** à **13:09**

pour moi à partir du moment ou vous voyagerez avec votre titre de séjour étudiant et le récépissé de renouvellement cela ne devrait pas poser de problème, par contre si votre visa n'est plus valable et que vous êtes encore sous récépissé, vous ne devez pas voyager hors de France, sous peine de ne pas pouvoir y rentrer ! vous pouvez alors demander en Préfecture un (visa préfectoral de retour), bien entendu demander confirmation à la Préfecture, deux avis valent mieux qu'une, bon après-midi à vous.

Par **fifi80**, le **11/07/2010** à **13:17**

Merci pour votre éclairage